

Commission Particulière du Débat Public LGV POCL

68 Rue du Faubourg Saint-Honoré

**75008 PARIS** 

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, le **Réf** : CC/SBo

24 janvier 2012

Objet: Ligne à Grande Vitesse - Contribution

Monsieur le Président.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la contribution votée par notre Conseil Municipal lors de sa séance du 17 janvier 2012.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

> Pour le Maire. 'Adjoint Délégué

ean-Michel GOLAN



## VILLE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS (Allier)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## - SÉANCE DU 17 JANVIER 2012 -

L'An deux mil douze, le dix sept janvier, à vingt Heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS se sont réunis à la Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS sous la Présidence de Monsieur Michel GUYOT, Maire.

<u>Étaient présents</u>: M. GUYOT (Maire) – Mme ALBERT-CUISSET – MM. GOLAN – MEUNIER – Mmes GOULFERT - WOJTKIEWICZ – MM. MERCIER - DUPONT (Adjoints) – MM. GUIFFREY – CASSIN – BENIGAUD – Mme CRISTAU – M. BERT – Mmes GOY – SEIDLER – DESSAUSE – SEJALON-MICAUD - MM. LAPORTE – PEGAND - DAUMAS – Mmes MONTAGNAC BISSAY – SEGAFREDO - SERVE.

Nombre de conseillers :

En exercice: 27 Présents: 23 Pouvoirs: 4 Ont donné procuration :

Mme BUCH à Mme SEIDLER

M. BURGAT à Mme GOY

M. VIGOUROUX à Mme DESSAUSE M. COMBRISSON à M. LAPORTE

Secrétaire de séance :

M. GOLAN Jean-Michel

N°08

## LIGNE À GRANDE VITESSE - CONTRIBUTION

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'inscription du projet de ligne à grande vitesse « Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon » dans la loi Grenelle du 3 août 2009,

VU le dossier du maître d'ouvrage – Réseau Ferré de France – déposé dans le cadre du débat public organisé d'octobre 2011 à janvier 2012,

CONSIDÉRANT qu'une ligne à grande vitesse constitue pour une région un élément indispensable pour son développement et pour l'aménagement de son territoire,

CONSIDÉRANT que le projet POCL constitue une opportunité pour le développement de notre département et de notre région,

CONSIDÉRANT que le projet POCL peut permettre l'ouverture du département et de la Région vers l'Île de France, la région Rhône-Alpes, la région Centre et à terme le Grand Ouest,

CONSIDÉRANT que Saint-Germain-des-Fossés est située à un carrefour historique Nord-Sud et Est-Ouest,

CONSIDÉRANT que les relations actuelles ne doivent pas être supprimées afin de garder une alternative au TGV pour des relations moins onéreuses et plus locales,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- 1 SOUTIENT sans réserve l'opportunité du projet POCL en retenant les enjeux d'aménagement et de développement du territoire comme critères déterminants pour le tracé définitif,
  - 2 DEMANDE que le tracé choisi :
- \* permette la desserte des trois grandes villes de l'Allier et de Clermont-Ferrand dans des temps correspondants à des critères LGV,
  - \* permette des liaisons TGV entre l'Auvergne et l'Allier vers Roanne et Rhône-Alpes,
  - \* permette de préparer l'avenir pour des relations Grand Ouest vers Rhône-Alpes,
- 3 DEMANDE, quel que soit le tracé choisi dans sa partie Nord, que ce tracé tienne compte de la position stratégique et historique de Saint-Germain-des-Fossés pour une éventuelle gare TGV. Son aménagement et sa transformation éviterait une gare nouvelle en pleine campagne. La relation Clermont-Ferrand-Roanne-Lyon s'en trouverait facilitée et raccourcie,

4 - DEMANDE la prise en compte des enjeux environnementaux,

5 - DEMANDE le maintien et l'amélioration des relations classiques vers Paris et Lyon et des relations locales.

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme. Le Maire,

Rendue exécutoire:
Reçue en Sous-Préfecture
le: 2 4 JAN. 2012
Publiée ou notifiée

le: 2 4 JAN. 2012

Michel GUYOT